

Règlement - pièces graphiques

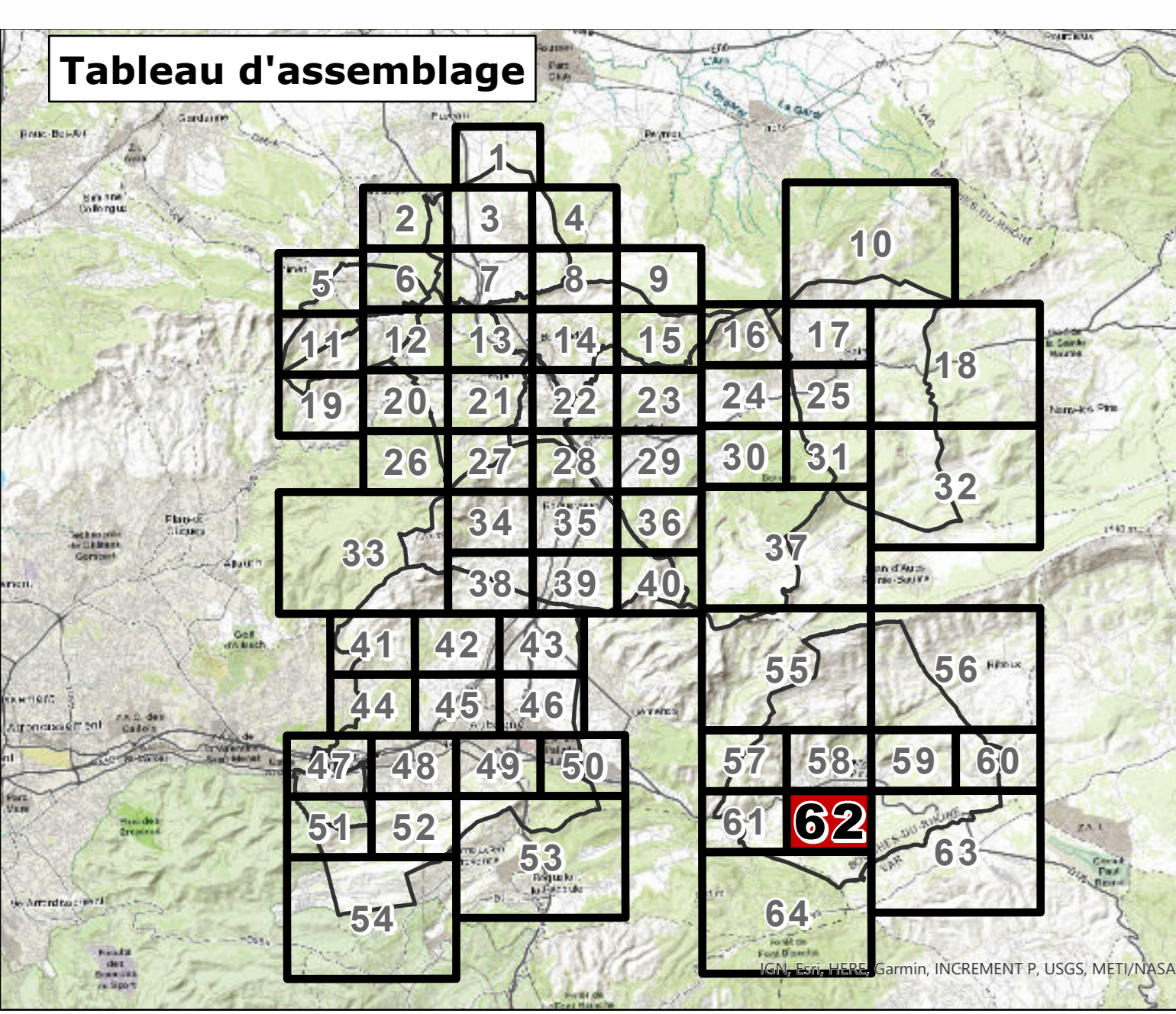
N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
62

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

CUGES-LES-PINS

N
1:2.000



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

Pour les communes de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUI

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Allée table - Prescriptions simples
- Allée table - Prescriptions renforcées
- Allée fort - Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- 25 de priorité 1 (P1)
- 25 de priorité 2 (P2)
- 25 de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection rapprochée - source hors périmètre de protection immédiate

Fond de Plan

- Panneaux
- Élément de repère
- Bât dur
- Panneau ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

